

Sujet : [INTERNET] non au méthaniseur de Chaumont /Choignes

De : Claude Geoffroy <claudegeoffroy20@gmail.com>

Date : 24/03/2024 11:27

Pour : pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr

--

Claude Geoffroy

je m'oppose au projet de méthaniseur pour plusieurs raisons :

12 000 ha de cultures sont nécessaires pour alimenter la méthanisation au détriment de la production alimentaire. Après les dernières manifestations des agriculteurs sur la souveraineté alimentaire, que doit on privilégier, manger de qualité ou fabriquer de la molécule de gaz pour enrichir la société NECC composée d'une succursale de Shell et de très grosses exploitations agricoles.

Reconvertir des déchets agricoles dans la méthanisation me semble tout à fait justifié, mobiliser 12000 Ha de culture me semble une aberration.

Quel est le coût de rachat de la molécule de gaz par GRDF ? Sur d'autres dossiers de même type, GRDF rachète cette molécule à 12 centimes d'euro alors que sur le marché international, cette molécule se vend à 3 centimes d'euro. Quel est le coût annuel de cette "aide" à ce projet, qui paie réellement ce soutien à la société NECC ?

Sur le plan des nuisances, plusieurs points sont peu ou pas documentés dans l'enquête, cela concerne notamment les transports, les odeurs, les risques de pollution des eaux et la dépréciation de la valeur immobilière pour les riverains. Pourquoi installer ce site aux abords de Chaumont ? Pourquoi prendre le risque d'un accident industriel si près des lieux de vie des chaumontais ?

Aucun aménagement routier de prévu, hors, en période de grosse production, les tracteurs, les camions seront mobilisés pour récolter et épandre. Qui va donc payer les futurs aménagements routiers indispensables au flux générés par ce complexe industriel qui sont en partie à charge du conseil départemental ?

Plus j'avance dans la compréhension de ce dossier, plus les incohérences sont évidentes et seul l'appât du gain financier semble guider les motivations de cette société NECC

Cordialement